



Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Pêche](#)
- [#Agriculture](#)
- [#Agroalimentaire](#)

Ce dispositif d'aide régionale soutient les projets portant sur la valorisation et la transformation des produits de la pêche et/ou de l'aquaculture. Il s'inscrit dans le cadre de l'Objectif Spécifique (OS) 2.2 du programme national pour la mise en oeuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).

Objectif

Soutenir les projets de création, de modernisation, de développement, d'adaptation des activités de transformation et/ou conservation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Calendrier

- Date limite dépôt des dossiers : 30 juin 2027

Bénéficiaire

Les petites entreprises (<10 ETP - Equivalent temps plein) ayant une activité de mareyage, de transformation et/ou de conservation des produits de la pêche et/ou de l'aquaculture et n'ayant pas encore bénéficié d'une aide FEAMPA à l'échelle régionale.

Montant

- Taux d'intervention régionale : 25 % des dépenses
- Montant minimum d'aides publiques : 5 000 €
- Montant maximum d'aides publiques : 75 000 €

Coûts admissibles

Sont éligibles uniquement les frais externes d'investissement (matériel, équipement, travaux) faisant l'objet d'une facturation au bénéficiaire et dont le montant est amorti par celui-ci (cf. liste des dépenses éligibles et inéligibles dans l'annexe à télécharger ci-dessous).

Critères de sélection

Les dossiers seront notés sur la base des critères définis dans le cadre de l'appel à projet, à savoir :

- Création atelier de transformation ;
- Projet de RDI (Recherche, Développement ou Innovation) donnant naissance à de nouveaux ou meilleurs produits, processus ou systèmes de gestion et d'organisation ;
- Economie d'énergie/d'eau ;
- Valorisation des co-produits/diminution des déchets ;
- Sécurité, hygiène, santé et conditions de travail ;
- Les opérations concernant la transformation ou la conservation de produits pêchés ou élevés principalement en Nouvelle-Aquitaine.

Les modalités précises de notation-sélection des projets figurent dans l'appel à projets à télécharger sur le site : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande d'aide est effectué de manière dématérialisée sur le site : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Correspondants

• Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption